

#### PRÉFET DE L'ARIÈGE

## DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

# INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT\_

### Renouvellement d'autorisation de carrière de sables et graviers

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application des dispositions de l'arrêté de Mme le préfet de l'Ariège en date du 20 janvier 2014, une enquête publique est ouverte du 10 février 2014 à 14 heures au 13 mars 2014 à 16 heures dans les mairies de Tourtrol, Manses et Teilhet, sur la demande présentée, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, par la société Bétons Granulats Occitans (BGO) - siège social : Lieu-dit « Devant Larlenque » 09700 Saverdun - pour le renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une carrière de sables et graviers sur le territoire des communes de Manses - lieu-dit « La Plaine du Moulin », Teilhet – lieu-dit « La Prade » et Tourtrol – lieu-dit « Le Breil » (modifications des conditions d'exploitation avec diminution du rythme d'extraction). M. Philippe DURAND, gérant de la société BGO, est le responsable du projet.

Le projet concerne un renouvellement d'exploiter sur une surface de 24,26 hectares au total dont 4,2 hectares exploitables. La production moyenne sollicitée est de 7.000 tonnes/an (production maximale de 25.000 tonnes/an) pour une durée de 30 ans.

Cette activité constitue une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation sous la rubrique n° 2510-1.

L'étude d'impact, son résumé non technique et le résumé non technique de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet de la préfecture (www.ariege.pref.gouv.fr), ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Du 10 février 2014 à 14 h. au 13 mars 2014 à 16 h., les pièces du dossier ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement., resteront déposées dans les mairies de Tourtrol - siège de l'enquête — Manses et Teilhet, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux, ainsi qu'aux heures de présence du commissaire enquêteur précisées ci-après.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ouverts dans les mairies susvisées ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture suivante : <a href="mailto:pref-utilite-publique@ariege.gouv.fr">pref-utilite-publique@ariege.gouv.fr</a> . Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Tourtrol, siège de l'enquête.

- M. Fabrice BOCAHUT, délégué militaire départemental retraité, a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Gérard BAUTISTA, directeur d'établissement de la Poste retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
- M. BOCAHUT recevra les observations du public, pendant la durée de l'enquête, aux lieux, jours et heures suivantes :
  - en mairie de Manses, le lundi 10 février 2014 de 14 h. à 16 h. ;
  - en mairie de Teilhet, le mercredi 26 février 2014 de 14 h.30 à 16 h.30 ;
  - en mairie de Tourtrol, siège de l'enquête, le jeudi 13 mars 2014 de 14 h. à 16 h.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Ariège (bureau des élections et de la police administrative) et dans les mairies de Tourtrol, Manses et Teilhet, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant un an.